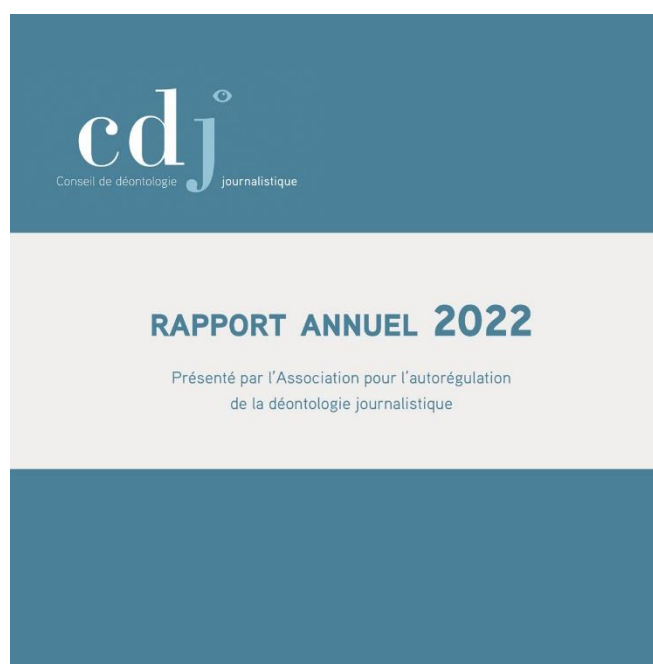


La Lettre du CDJ

Mai 2023

cdj
Conseil de déontologie journalistique



- **Rapport annuel : 2022, le CDJ à volle pétrole !**

Alors que les plaintes et demandes d'information s'inscrivent dans la moyenne des dernières années, le CDJ a enregistré en 2022 un nombre record de réunions (15) et de décisions rendues (54), pour 58 dossiers ouverts et 17 médiations. L'AADJ, sa structure faïtière, s'est inscrite dans un même mouvement, en procédant à un important travail de refonte du règlement de procédure, qui attaque de front le problème des procédures bâillons et s'ouvre désormais à l'ensemble des pratiques journalistiques. De son côté, le secrétariat général a poursuivi les divers projets destinés à améliorer la notoriété des services du CDJ auprès des journalistes, des médias et du grand public. En bref, une année à volle pétrole...

[Lire le communiqué de presse](#)

[Lire le rapport annuel](#)



- **Dernières décisions du CDJ**

Le Conseil de déontologie journalistique a rendu six décisions entre mars et avril, soit cinq plaintes fondées et une demande d'avis sur pratique jugée conforme. Les plaintes fondées concernaient notamment la diffusion d'une affirmation non étayée lors d'un *Facebook Live* ([22-06](#)) ; une altération du sens de deux chroniques demandées à une sexologue ([22-39](#)) ; l'absence de sollicitation de droit de réplique ([21-23](#) ; [22-32](#) ; [22-46](#)). Une demande d'avis, relative à la gestion et la modération de l'interview d'un expert au sujet de la transidentité chez les adolescents, a conclu à la conformité de la séquence au Code de déontologie ([22-41](#)).

[Lire les décisions de mars](#)

[Lire les décisions d'avril](#)



- **Signalement sur la plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe**

En marge de la [décision 22-41](#) (voir ci-dessus), le CDJ s'inquiétait de la manière dont le CSA avait contourné son obligation de transfert des plaintes en matière d'information au CDJ et empiété sans complexe sur ses compétences en matière de déontologie. Il a signalé le fait sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, où l'alerte a été rendue publique le 14 avril.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Lire le tweet du CDJ](#)

[Lire l'alerte N°107/2023](#)

[Lire le Décret réglant les conditions de reconnaissance et de subventionnement d'une instance d'autorégulation de la déontologie journalistique \(30 avril 2009\)](#)

[Lire la note interprétative de l'AADJ sur l'application de l'art. 4 du Décret \(10 septembre 2019\)](#)



- **Master Class #PressCouncilsEU sur le journalisme numérique**

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), [la Fédération européenne des journalistes \(FEJ\)](#), [le Raad voor de Journalistiek \(RvdJ\)](#) et [l'Université libre de Bruxelles \(ULB\)](#) organisent une Master Class européenne du 31 mai au 2 juin 2023 à Bruxelles. L'appel, lancé fin mars, a permis de récolter de nombreuses candidatures de qualité parmi des étudiant(e)s en journalisme et jeunes journalistes (max. 30 ans et 5 années d'expérience) venant des quatre coins de l'UE. Le programme destiné à booster les compétences pratiques et déontologiques des lauréats en matière de journalisme en ligne comprend aussi une formation sur la sécurité numérique, le datajournalisme ou encore l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les rédactions, pour n'en citer que quelques exemples.

[Lire le communiqué de presse](#)



- **Le CDJ (doublement) présent pour le #WorldPressFreedomDay à l'IHECS**

Enjeux de la défense de la liberté de la presse, droit à l'information, pratiques éditoriales à l'ère du numérique... Muriel Hanot (secrétaire générale AADJ/CDJ) et Alain Vaessen (vice-président du CDJ, journaliste à la RTBF) ont répondu avec Lailuma Sadid (journaliste afghane, En-GAJE), Marie-France Deprez (porte-parole du Comité Assange Belgique) et Fabrice Grosfilley (journaliste, BX1), à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai dernier, aux questions d'étudiants en journalisme (BAC 3) de l'IHECS.

[Lire le compte rendu](#)

CDJM

- **Le Youtuber « Hugo Décrypte » épinglé par le CDJM français**

Saisi à propos d'une vidéo diffusée par la chaîne YouTube « Hugo Décrypte » fin 2022 et intitulée « La fascinante histoire des 2 Corées », le CDJM a considéré que la séquence en cause ne respectait pas

l'obligation déontologique de distinguer l'information de la publicité. En effet, le Conseil a constaté que le journaliste assurait lui-même la publicité du partenaire de la vidéo (un service de VPN) lors de son introduction, faisant ainsi siens les arguments promotionnels d'une marque.

Lire l'avis du CDJM

Rendez-vous en juillet pour la prochaine newsletter !

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2023 CDJ/AADJ, All rights reserved.